

## Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 19 mars 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (398r, 399r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 19 mars 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50120>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 mars 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Fauvety, Charles \(1813-1894\)](#)

Lieu de destination 8, avenue Henri-Barbusse, Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin informe Fauvety qu'il a fait composer son dernier article pour le publier en tête du prochain numéro du journal *Le Devoir*. Il a constaté que quatre colonnes sont consacrées à des appréciations sur l'interprétation des Écritures qui lui semblent s'écarte de la question du divorce qui constitue le sujet principal. Il lui fait observer que les premiers articles du *Le Devoir* ne traitent jamais de questions religieuses. Il lui suggère des modifications de son article. Il lui rappelle que *Le Devoir* de février 1880 a publié son article intitulé « De l'action législative » qui promettait l'examen des projets de loi sur la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association. Il lui demande de traiter le sujet.

Notes Lieu de destination : l'index du registre de correspondance indique « 8 avenue Pereire à Asnières (Seine) » ; l'avenue Pereire d'Asnières-sur-Seine été rebaptisée Henri-Barbusse.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#)

Œuvres citées

- Fauvety (Charles), « À propos de la question du divorce », *Le Devoir*, t. 4, n° 77, 29 février 1880, p. 129-132. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/130/80/834/0/0>, consulté le 14 juin 2023]
- Fauvety (Charles), « À propos du divorce », *Le Devoir*, t. 4, n° 82, 4 avril 1880, p. 215-217. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/216/80/834/0/0>, consulté le 14 juin 2023]
- Fauvety (Charles), « À propos du divorce », *Le Devoir*, t. 4, n° 83, 11 avril 1880, p. 230-234. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/231/80/834/0/0>, consulté le 23 juin 2023]
- Fauvety (Charles), « De l'action législative », *Le Devoir*, t. 4, n° 73, 1er février 1880, p. 71-74. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/72/80/834/0/0>, consulté le 14 juin 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 19. Mars 1880

Mon cher ami,

Je suis presque embarrassé pour vous écrire aujourd'hui, car je dois vous retourner, votre dernier article, avec quelques observations. Je suis tellement délivré de souci à ce qui concerne notre plume une première place dans le "Droit," que j'aurais eu le temps de lire votre dernier article, si l'éditeur n'avait pas en caractères 10 mm. devant votre suite à votre article précédent en tête de ce de cette semaine.

Mais, à la lecture, j'ai remarqué que quatre colonnes sont consacrées à des apéritiatives sur l'interprétation des écritures

M. Favre.

qui certainement s'écartent tout à fait de la question du divorce inscrite en tête.

Le "Droit," vous avez pu le remarquer, a pour habitude de dresser les questions que il traite. Les premiers articles ne sont jamais consacrés à des questions religieuses mais à des questions sociales.

Le divorce est bien une de ces dernières, mais je désireais que les premières que vous faites à la lecture, à la fin de l'article, soient abordées dès la 2<sup>e</sup> colonne.

Je profite de la même occasion pour vous rappeler que au mois de février nous avons publié de vous un article que

J'ai institué : de l'action  
législative. De la fin de  
cet article, vous promettez  
bientôt prochainement l'examen des  
projets de loi sur la liberté de  
la presse, le droit de réu-  
sion et d'association.

La question du divorce est  
venue ~~propre à la France~~ à la barrette.

Voici aussi mon projet de  
donnée maintenant la con-  
tinuation des ~~deux dernières~~ <sup>deux derniers</sup> colonnes de l'article composé  
que je vous envoie ci-joint.  
Agrez, mon bien cher  
ami, mes sentiments  
les plus dévoués.

Georges  
C.